

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 7 février 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absent

Monsieur Daniel Brisson, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 6.1 Avis de motion : Règlement 397-2023 relatif à la démolition d'immeubles
7. Entente de compagnonnage pour l'opérateur en eau potable avec la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
8. Octroi de contrat: Préparation des plans et devis pour les travaux de raccordement du puits P-3
9. Octroi de contrat: Épandage d'abat-poussière pour la saison 2023
10. Abandon du Projet de remplacement des conduites souterraines sur les routes Principale et Thibaudeau
11. Demande de subvention au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
12. Nomination d'un responsable du défibrillateur externe
13. Rapport incendie 2022 - Schéma de couverture de risques
14. Proclamation du mois de l'autisme au Québec
15. Rapport des élus
16. Correspondances
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

18-02-23

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

19-02-23

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 17 janvier 2023 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 39 421.07 \$, incluant les revenus de perception.

20-02-23

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la municipalité:

Janvier 2023

- FOURNISSEURS: 88 987.07 \$
- SALAIRES: 16 733.62 \$

ADOPTÉE

6. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

6.1. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 397-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Reportée.

21-02-23

7. ENTENTE DE COMPAGNONNAGE POUR L'OPÉRATEUR EN EAU POTABLE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la formation en traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution (OTUND) par l'inspecteur municipal, un service de compagnonnage est nécessaire pour obtenir la certification;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets rend disponible monsieur Alain Demers, inspecteur municipal, afin de remplir la fonction de compagnon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a présenté une demande à la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets dans laquelle elle s'engage à défrayer tous les coûts engendrés par le service de compagnonnage comprenant le taux horaire et les frais de kilométrage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De retenir les services d'Alain Demers à titre de compagnon pour notre employé; Jean-Michel Smith.

D'accepter et de payer la facturation future de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets pour le service de compagnonnage offert.

Le coût est établi à 60\$ de l'heure plus les frais de kilométrage par la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets pour le service de compagnonnage via la résolution # 318-12-222.

ADOPTÉE

22-02-23

8. OCTROI DE CONTRAT: PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU PUIS P-3

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir des services professionnels pour la préparation de plans et devis pour les travaux de raccordement du puits P-3;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont travaillé de pair afin d'assurer la qualité du document et des soumissionnaires pour le projet;

CONSIDÉRANT les 3 soumissions reçues (incluant les taxes applicables) pour le projet mentionné;

- EMS Infrastructures inc.: 73 469.02 \$
- GBI Experts-conseils inc. : 104 857.20\$
- Stantec : 42 540.75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la soumission reçue le 25 janvier 2023 par l'entreprise Stantec au montant de 37 000 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

23-02-23

9. OCTROI DE CONTRAT: ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville souhaite procéder à l'épandage d'abat-poussière sur les routes municipales nécessitant cette intervention pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Fortierville, Parisville, Deschailons-sur-Saint-Laurent et Sainte-Cécile-de-Lévrard se sont mises en commun pour procéder à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

- Somavrac 0,4113\$/litre
- Enviro Solutions Canada 0.3486\$/litre
- Les entreprises Bourget..... 0.5100\$/litre

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Enviro Solutions Canada afin de procéder à l'épandage de 7 000 litres d'abat-poussière sur divers chemins de la Municipalité de Parisville, et ce, au coût de 0,3486\$ du litre, excluant les taxes applicables.

24-02-23

10. ABANDON DU PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES SOUTERRAINES SUR LES ROUTES PRINCIPALE ET THIBAUDEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville désire effectuer la réfection de ses conduites souterraines sur les rues Principale et Thibaudeau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, par l'entremise du programme FIMEAU, d'une valeur maximale de 773 740\$, représentant initialement 80% des coûts du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts reçue pour le projet est supérieure à 6 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la subvention FIMEAU accordée couvrira à peine 12.28% des coûts réels du projet;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau programme de subvention sera disponible dans les prochains mois et que celui-ci prendra en compte l'inflation des dernières années;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'abandonner le projet de remplacement des conduites souterraines des rues Principale et Thibaudeau jusqu'à ce qu'une nouvelle subvention, prenant en compte l'inflation, soit disponible.

ADOPTÉE

25-02-23

11. DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède aucun espace sécuritaire afin de ranger les outils et produits nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette réalité crée une pression non nécessaire sur les employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un garage municipal rend le rendement des dépenses liées à la voirie problématique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général, monsieur Renaud Labrecque, à signer tout document nécessaire pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au dépôt de la demande d'aide financière pour le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

ADOPTÉE

26-02-23

12. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU DÉFIBRILLATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra sous peu un défibrillateur externe et que celui-ci devra être installé dans un lieu public accessible à la population;

CONSIDÉRANT QU'une personne responsable de l'équipement doit être nommée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer l'inspecteur municipal comme personne responsable du défibrillateur externe.

ADOPTÉE

27-02-23

13. RAPPORT INCENDIE 2022 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité auprès des membres du conseil municipal pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2022 et d'autoriser son dépôt au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB).

ADOPTÉE

28-02-23

14. PROCLAMATION DU MOIS DE L'AUTISME AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

CONSIDÉRANT QU'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

CONSIDÉRANT QU'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

CONSIDÉRANT QU'un enfant sur 66 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De proclamer le mois d'avril prochain comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie

ADOPTÉE

15. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

16. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

17. VARIA

Nil.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

29-02-23

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20h16 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 14 mars 2023.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

**M. Renaud Labrecque, directeur général et
greffier-trésorier**